



**RAPPORT D'EXPLOITATION DES SOCIÉTÉS DES ALCOOLS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2016**

SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU : Nom de la province/territoire

Nom :

Titre :

Société des alcools du : Nom de la province/territoire

Veillez corriger le nom et l'adresse s'il y a lieu.

S.V.P. compléter et retourner avant **le 30 novembre 2016** à:

**Statistique Canada
Service de transfert électronique de fichiers**

<http://www.statcan.gc.ca/ec-ce/eft-tef>

AUTORISATION :

Renseignements recueillis en vertu de la *Loi sur la statistique*, Lois révisées du Canada, 1985, chapitre S19. En vertu de cette loi, il est obligatoire de remplir le présent questionnaire.

CONFIDENTIALITÉ :

Confidentiel une fois rempli. La loi interdit à Statistique Canada de divulguer toute information recueillie qui pourrait dévoiler l'identité d'une personne, d'une entreprise ou d'un organisme sans leur permission ou sans en être autorisé par la *Loi sur la statistique*.

OBJET :

Les données de cette enquête serviront à des fins statistiques sur les opérations des sociétés provinciales et territoriales des alcools, en tant qu'intrants au Système canadien des comptes nationaux ainsi que pour la soumission de données au ministre des Finances en vertu de la *Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces*. Cette enquête sert à recueillir les données financières et les données d'exploitation nécessaires à l'élaboration des politiques et des programmes économiques nationaux et régionaux. Votre information pourrait aussi être utilisée par Statistique Canada à d'autres fins statistiques et de recherche.

COUPLAGE D'ENREGISTREMENTS:

Pour améliorer les données de la présente enquête et réduire au minimum le fardeau de réponse, Statistique Canada pourrait combiner les renseignements de cette enquête avec ceux provenant d'autres enquêtes ou de sources administratives.

DIVULGATION DES RENSEIGNEMENTS TRANSMIS PAR TÉLÉCOPIEUR OU COURRIEL :

Statistique Canada tient à vous avertir que la transmission des renseignements par télécopieur ou courriel peut poser un risque de divulgation. Toutefois, dès la réception de votre document, Statistique Canada garantit la protection de tous les renseignements recueillis en vertu de la *Loi sur la statistique*.

INSTRUCTIONS :

- (1) Déclarez les sommes en milliers de dollars et les unités de mesure en milliers de litres.
- (2) Le revenu net à la question 7 de la partie 2 doit correspondre au revenu net déclaré dans votre rapport annuel.
- (3) Si les données financières et non financières ne sont pas disponibles, vous pouvez utiliser des estimations. Veuillez ajouter un "E" si les données sont estimées.

RENSEIGNEMENTS

Division de la statistique du secteur public
Statistiques Canada, Ottawa, Ontario, Canada
Téléphone (613) 951-9735, Télécopieur (613) 951-0661.

<http://www.statcan.gc.ca>

Date :

Nom de la personne qui remplit cette déclaration:

Titre :

Téléphone :

Courriel:

**RAPPORT D'EXPLOITATION DES SOCIÉTÉS DES ALCOOLS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2016**

SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU: Nom de la province/territoire

SECTION 1 : POINTS DE VENTE AU DÉTAIL EN EXPLOITATION À LA FIN DE L'EXERCICE

(nombre)

Voir les définitions de point de vente au détail à la page 5

1. Magasins exploités par la Société	<input type="text"/>
2. Magasins d'alcool en franchise.....	<input type="text"/>
3 Autres :	
(a) Magasins de marchandises diverses et épiceries	<input type="text"/>
(b) Points de vente au détail de bière hors lieux	<input type="text"/>
(c) Points de vente au détail de vin hors lieux	<input type="text"/>
(d) Points de vente au détail de brasseries sur les lieux.....	<input type="text"/>
(e) Points de vente au détail de producteurs de vin sur les lieux	<input type="text"/>
(f) Établissements de fermentation libre-service	<input type="text"/>
(g) Autres détaillants	<input type="text"/>
Préciser:	<input type="text"/>
Nombre total de points de vente au détail	<input type="text"/>

SECTION 2 : FINANCES

(thousands of dollars)

1. Ventes de boissons alcooliques; excluant la TPS/TVH, la taxe générale de vente et la valeur des contenants	
(a) Total des ventes à reporter de la section 3.1	<input type="text"/>
(b) Moins escomptes	<input type="text"/>
(c) Ventes nettes [2.1.a moins 2.1.b]	<input type="text"/>
2. Sommes reçues en remboursement de contenants, pour ventes de bouteilles, etc	<input type="text"/>
3. Coût des ventes	<input type="text"/>
4. Bénéfice net d'exploitation (2.1.c plus 2.2, moins 2.3)	<input type="text"/>
5. Autres revenus (exclure les sommes perçues au nom de la province ou des municipalités)	
(a) Licences et permis	<input type="text"/>
(b) Amendes, pénalités et confiscations	<input type="text"/>
(c) Produit de la vente d'actifs immobilisés compris dans le revenu net	<input type="text"/>
(d) Revenus d'intérêts	<input type="text"/>
(e) Loyers	<input type="text"/>
(f) Autres revenus.....	<input type="text"/>
Total : Autres revenus	<input type="text"/>
6. Frais de vente et administratifs	
(a) Salaires bruts, commissions versés aux employés et charges sociales	<input type="text"/>
(b) Frais de police et mise en application des lois	<input type="text"/>
(c) Frais d'amortissement	<input type="text"/>
(d) Frais d'intérêts	<input type="text"/>
(e) Impôts fonciers	<input type="text"/>
(f) Autres dépenses.....	<input type="text"/>
Total : Frais de vente et administratifs	<input type="text"/>
7. Revenu net (doit correspondre à celui de votre rapport annuel)	<input type="text"/>
[2.4 plus 2.5 (total), moins 2.6 (total)]	

RAPPORT D'EXPLOITATION DES SOCIÉTÉS DES ALCOOLS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2016

SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU: Nom de la province/territoire

SECTION 3 : VENTES À L'INTÉRIEUR DE LA PROVINCE PAR TYPES DE BOISSON : (excluant la TPS/TVH, la taxe générale de vente au détail et la valeur des contenants).

Justifier toute modification importante (le cas échéant) des données déclarées, par rapport à la période de déclaration précédente.

1. Ventes de la société des alcools

(Indiquer seulement les ventes des magasins exploités par la société des alcools et des agences de la société des alcools [voir les sections 1.1 et 1.2])

Valeur		
Canadiennes	Importées	Total

(milliers de dollars)

Volume		
Canadiennes	Importées	Total

(milliers de litres)

(a) Spiritueux :

- Alcool
- Brandy
- Gin
- Liqueurs
- Rhum
- Whisky
- Vodka
- Autres

Total des spiritueux

--	--	--

--	--	--

(b) Vins :

- Mousseux (Blancs, Rosés)
- Non-mousseux:
 - Rouges
 - Blancs
 - Rosés
 - Fortifiés
- Autres

Total des vins

--	--	--

--	--	--

(c) Bière (valeur des contenants non-comprise) :

- Bière légère (4 % et moins)
- Bière ordinaire (4,1 % à 5,5 %)
- Bière forte (5,6 % et plus)

Total des bières

--	--	--

--	--	--

(d) Cidre, coolers et autres boissons rafraîchissantes :

- Cidres.....
- Coolers spiritueux
- Coolers au vin
- Coolers à la bière
- Autres boissons rafraîchissantes

Total - Cidre, coolers et autres boissons rafraîchissantes

--	--	--

--	--	--

Total : Ventes de la société des alcools

--	--	--

--	--	--

**RAPPORT D'EXPLOITATION DES SOCIÉTÉS DES ALCOOLS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2016**

SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU: Nom de la province/territoire

SECTION 3 : VENTES À L'INTÉRIEUR DE LA PROVINCE PAR TYPES DE BOISSON : (excluant la TPS/TVH, la taxe générale de vente au détail et la valeur des contenants) - continué

2. Ventes de tous les autres points de vente au détail (ventes non comprises à la section 3.1)

Valeur		
Canadiennes	Importées	Total

(milliers de dollars)

Volume		
Canadiennes	Importées	Total

(milliers de litres)

(a) **Total des spiritueux**

--	--	--

--	--	--

(b) **Vins :**

Mousseux (Blancs, Rosés)

--	--	--

--	--	--

Non-mousseux:

Rouges

--	--	--

--	--	--

Blancs

--	--	--

--	--	--

Rosés

--	--	--

--	--	--

Fortifiés

--	--	--

--	--	--

Autres

--	--	--

--	--	--

Total des vins

--	--	--

--	--	--

(c) **Bière (valeur des contenants non-comprise) :**

Bière légère (4 % et moins)

--	--	--

--	--	--

Bière ordinaire (4,1 % à 5,5 %)

--	--	--

--	--	--

Bière forte (5,6 % et plus)

--	--	--

--	--	--

Total des bières

--	--	--

--	--	--

(d) **Cidre, coolers et autres boissons rafraîchissantes :**

Cidres.....

--	--	--

--	--	--

Coolers spiritueux

--	--	--

--	--	--

Coolers au vin

--	--	--

--	--	--

Coolers à la bière

--	--	--

--	--	--

Autres boissons rafraîchissantes (ABR).....

--	--	--

--	--	--

Total : Ventes de tous les autres points de vente au détail

--	--	--

--	--	--

3. Ventes aux établissements détenteurs d'un permis de la société (comprises dans Section 3.1 et 3.2)

Valuer

(milliers de dollars)

Volume

(milliers de litres)

(a) Spiritueux

--

--

(b) Vins

--

--

(c) Bières

--

--

(d) Cidres, Coolers & ABR.....

--

--

**RAPPORT D'EXPLOITATION DES SOCIÉTÉS DES ALCOOLS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2016
SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU: Nom de la province/territoire**

SECTION 5 GLOSSAIRE

Magasins exploités par la Société	Points de vente au détail possédés en propriété exclusive, exploités et approvisionnés par la société des alcools provinciale ou territoriale (ventes déclarées dans les états financiers de la société des alcools)
Magasins d'alcool en franchise	Points de vente au détail de propriété privée approvisionnés par la société des alcools provinciale pour consommation hors lieux; comprend les points de vente hors taxes (ventes déclarées dans les états financiers de la société des alcools)
Magasins de marchandises diverses et épiceries	Points de vente au détail de propriété privée où on vend, entre autres marchandises, des boissons alcoolisées fournies par les fabricants ou les grossistes.
Points de vente au détail de bière hors lieux	Points de vente au détail de propriété privée où on vend des produits de la bière fournis directement par les fabricants.
Points de vente au détail de vin hors lieux	Points de vente au détail de propriété privée où on vend des produits du vin fournis directement par les fabricants.
Points de vente au détail de brasseries sur les lieux	Points de vente au détail où on fabrique des produits de la bière vendus directement aux consommateurs sur les lieux.
Points de vente au détail de producteurs de vin sur les lieux	Points de vente au détail où on fabrique des produits du vin vendus directement aux consommateurs sur les lieux.
Établissements de fermentation libre-service	Points de vente au détail libre-service où les clients produisent leurs propres boissons alcoolisées sur les lieux.
Autres détaillants	Tout autre point de vente au détail où on vend des boissons alcoolisées au grand public pour consommation hors lieux.

Boissons canadiennes	Produites au Canada ou mélangées avec les boissons canadiennes.
Boissons importées	Boissons importées, soit en bouteilles, soit en vrac et embouteillées par les régies d'alcool.
Spiriteux	Boissons alcoolisées produites par distillation d'un mélange créé par fermentation alcoolique.
Alcool	Boissons alcoolisées ayant une teneur en alcool de 80 % et plus.
Liqueurs	Boissons alcoolisées contenant de l'alcool distillé mélangé avec des fruits, des fleurs, des épices ou d'autres édulcorants et ayant un teneur en alcool d'au moins 15 %.
Autres spiritueux	Autres spiritueux non classés ailleurs.
Vin	Boissons alcoolisées provenant principalement de la fermentation de raisins.
Autres vins	Boissons alcoolisées provenant principalement de la fermentation d'autres fruits ou de substances végétales, sauf le cidre.
Fortifiées	Comprend les vins auxquels on a ajouté de l'alcool distillé.
Bière	Boissons alcoolisées fermentées, faites en tout ou en partie avec du malt, de l'orge ou toute substance saccharine sans aucun processus de distillation, dont la teneur en alcool est supérieure à 0,5 %.
Cidre	Boissons alcoolisées provenant principalement de la fermentation de pommes.
Coolers spiritueux	Boissons alcoolisées contenant de l'alcool distillé mélangé avec divers jus de fruits ou autres aromatisants et ayant une teneur en alcool inférieure à 15 % et supérieure à 0,5 %.
Coolers au vin	Boissons alcoolisées contenant du vin mélangé avec divers jus de fruits ou autres aromatisants et ayant une teneur en alcool inférieure à 15 % et supérieure à 0,5 %.
Coolers à la bière	Boissons alcoolisées contenant de la bière mélangée avec divers jus de fruits ou autres aromatisants et ayant une teneur en alcool inférieure à 15 % et supérieure à 0,5 %.
Autres boissons rafraîchissantes (ABR)	Autres boissons alcoolisées et prémélangées non classées ailleurs ayant une teneur en alcool inférieure à 15 % et supérieure à 0,5 %.